

DÉCEMBRE

1	2	3	4	5	6	7
Taxe sur les véhicules de société Dépôt de la déclaration n°2855 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due pour la période du 01/10/N-1 au 30/09/NN						
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
Date limite de versement de l'acompte de l'Impôt sur les Sociétés	Entreprise au Réel normal : déclaration TVA du mois précédant sur imprimé CA3. (16 au 24 du mois selon statut social)					TVA - régime simplifié Paiement de l'acompte RSI de décembre NN à la date limite inscrite sur votre avis d'acompte (entre le 15 et le 24 décembre)
22	23	24	25	26	27	28
		Penser à contacter le service social pour les paies Par fax : 04.94.08.00.32 mail : scg.riou@wanadoo.fr				
29	30	31				